

DURÉE
2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX
740 € par participant
Soit 888 € TTC
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

Connaissances souhaitées :
Exercice d'une activité de technicien qualifié de la construction

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Diagnostic Immobilier Obligatoire : Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP et DRIP : NF X46-030)

**OBJECTIFS**

Permettre aux stagiaires à l'issue du stage d'être capables d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de diagnostics plomb conformément à la réglementation en vigueur.

**PROGRAMME****Introduction**

- Paramètres de santé publique dans l'habitat

Le plomb

- Historique de son utilisation
- Le plomb dans l'habitation
- L'usage du plomb dans le bâtiment (peintures au plomb, tuyauteries, canalisations)

Les risques liés au plomb

- Les sources d'intoxication
- La prévention
- La protection collective

La réglementation

- Les textes réglementaires jusqu'en 1993



- La réglementation ERAP
- Le code de la santé public
- Décrets et arrêtés du 25/04/06 relatifs au constat des risques d'exposition au plomb

Cas pratique sur le terrain

Réalisation d'un rapport

Étude de cas à partir de la visite terrain

Réalisation d'un rapport par les stagiaires

Travaux, préconisations et approches à la mise en place d'une expertise

- Les préalables à mettre en place
- Les moyens
- Les responsabilités



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi

Conforme à l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification

